

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 359

Artikel: Télévision : brouillard et parasites
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023670>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Télévision: brouillard et parasites

Match Société suisse de radiodiffusion - Département fédéral des transports et communications et de l'énergie, round « comités de soldats » ; la presse quotidienne compte les coups et conclut : Willi Ritschard a probablement été contraint de donner un gage à la droite, particulièrement virulente, en Suisse alémanique, au chapitre des moyens de communication de masse.

On sait que le désaveu touche surtout le directeur général de la SSR, M. Molo qui, devant l'avalanche de plaintes provoquée par l'émission en question (76 lettres entre le 20 octobre et le 2 décembre 1975) s'était cru fondé à répondre que la séquence critiquée n'avait enfreint « ni la concession ni les directives internes ».

En réalité, plus que la brutalité de la réaction de l'autorité de surveillance (la SSR se voit imposer de porter le rapport d'enquête à la connaissance du réalisateur responsable, de modifier ses directives internes, et ceci jusqu'au 30 juin prochain), c'est le caractère extrêmement vague des attendus qui laisse perplexe, et qui inquiète.

L'insertion exigée dans les directives de la SSR d'un « passage prescrivant un souci particulier d'objectivité dans les cas où des émissions « magazines » ont trait à des organismes illégaux sous

certains rapports » peut être l'occasion de tous les abus, de toutes les exagérations ; et ce ne sont pas les précisions du rapport du Département fédéral en question sur le point de l'« objectivité » qui vont éclaircir quoi que ce soit ; l'objectivité comporterait, selon les spécialistes consultés pour faire la leçon à M. Molo, et à travers lui à tous les journalistes de la radio-télévision, deux aspects majeurs qui se complètent et se conditionnent « réciproquement » : a) les émissions doivent être conçues de telle manière que les auditeurs et téléspectateurs aient la possibilité de se former une opinion propre sur le thème traité ; b) la véracité et son développement formel : le souci de l'exac-titude.

Il faut admettre que de tels rappels (à l'ordre), alors même qu'ils n'apportent à proprement parler aucun éclaircissement sur l'un ou l'autre des termes de la concession, sont plutôt de nature, dans leur extrême fluidité, dans leur caractère ambigu (constitutionnel ou non ?), à favoriser le règne de l'auto-censure à outrance parmi les responsables, à quelque niveau que ce soit, des émissions. Comme si on s'acharnait à imposer l'insignifiance à la radio et à la télévision.

prises. Et il est vrai que marquer les points est une chose, dresser un bilan véritable une autre. Selon quels critères, dans une perspective d'affrontements plus durs encore, situer par exemple l'ampleur de la « digestion » de la classe ouvrière par le capitalisme helvétique.

D'autres discours

A cet égard, souvenir pour souvenir, il est juste de se reporter aux semaines où les adversaires du projet syndical étalaien leurs cartes. Ainsi dans le document élaboré par la Société pour le développement de l'économie suisse (« Participation - Espoir et menace », oct. 1975), porte-parole de la

finance et du patronat, ces lignes, partisanes et partielles mais significatives tout de même, rappelant d'autres composantes du climat social :

« C'est encore dans les vieux thèmes de la lutte des classes que les promoteurs de l'initiative sont allés rechercher le slogan de l'exploitation du travail par le capital.

» Cette accusation, qui pouvait éventuellement se justifier, dans certains pays, au siècle dernier, lorsque Marx l'a prononcée, paraît singulièrement dépassée aujourd'hui, dans notre pays tout particulièrement, alors que nous bénéficions de l'un des plus hauts niveaux de vie du monde.

Tous des capitalistes ?

» D'autre part, outre la méconnaissance des mécanismes économiques, c'est oublier que tous les Suisses, à un titre ou un autre, sont des détenteurs du capital, donc des capitalistes, même s'ils n'en sont pas toujours conscients. D'abord, nombre d'entre eux, détenant des actions ou des obligations, sont des capitalistes directs. Ainsi, en Suisse, on compte plus d'un demi million de détenteurs d'actions. Mais, il y a aussi tous les capitalistes indirects : ceux qui possèdent des carnets d'épargne, par exemple, et tous ceux qui cotisent à une caisse de retraite ou une assurance-chômage.

Place au rendement

» Or, toute cette épargne, toutes ces cotisations à des fonds de prévoyance sont réinvesties dans deux secteurs — l'immobilier et l'économie — sous des formes propres à assurer sécurité et... rendement. Avec les importants montants, accumulés pendant plus de vingt ans, dont disposent les caisses d'assurance-chômage qu'ils gèrent, les syndicats n'ont pas procédé autrement. Lorsqu'on agite l'épouvantail du capital, c'est un élément à ne pas négliger. »

Il est vrai que le chemin à parcourir est encore long : combien de Matisa pour faire vraiment pencher la balance ? Autant qu'il faudra, répond l'écho du 1er Mai.

Après Matisa, le 1^{er} Mai

Matisa à Crissier-Renens, Bulova à Neuchâtel, Burger & Jacobi à Biel, Otto Melliger à Berne, Extension-Autos à Genève, Leu à Chavannes-Renens, « Le Courrier » à Genève, Hortex à Rosé (Fribourg), Pizzera à Boudry, Massa Maret à Payerne, et la liste n'est pas exhaustive, autant de foyers de lutte qui donneront à n'en pas douter, pour toute la gauche, un sens précis et concret à la « commémoration » du 1er Mai. Et les slogans de trouver des résonances nouvelles.

Daucuns viendront aussi rappeler la douce froide du vote sur la participation dans les entre-